

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 29 mai 2017 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), BASLER Philippe, BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, SCHACHER Francis, Mmes MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne, BACH Céline (Adjoints), BOGUET Josiane, MM. GERBER François, HARTMANN Thierry, Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, MULLER Valérie, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, THOMA Yves, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers Municipaux)

Etaient absents excusés : Mme BEAUSEIGNEUR Véronique, M. SUTTER Jean-Philippe (Conseillers Municipaux)

Etait absente : Mlle TOCHTERMANN Aline (Conseillère Municipale)

Assiste : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers et à la représentante du journal L'ALSACE.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 25 conseillers en fonction, 22 sont présents. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers en spécifiant que le point n° 06 ne donnera pas lieu à une délibération et que ce point est retiré de l'ordre du jour, le motif sera exposé lors du déroulé de la séance.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2017
- Point 02 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 10 avril 2017
- Point 03 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 16 mai 2017
- Point 04 Conventions de servitude sur le domaine communal au profit de Rosace (Fibre optique)
- Point 05 Versement d'indemnités horaires aux sapeurs-pompiers volontaires
Dispositions complémentaires
- Point 06 Mise en place du tarif pour le séjour court de juillet 2017
- Point 07 Acquisition d'équipement pour la vie associative locale
- Point 08 Subvention exceptionnelle pour la vie associative locale
- Point 09 Motion à l'attention du Conseil d'Administration de l'EuroAirport
- Point 10 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics
- Point 11 Divers

L'assemblée locale approuve à l'unanimité les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2017

Le procès-verbal de la réunion publique du 20 mars 2017 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 19 mai 2017.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 10 avril 2017

I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables

Les demandes de permis de construire et déclarations préalables ci-dessous ont reçu un avis favorable :

- M. et Mme MENDEZ Michel et Huguette, maison individuelle, 10A rue de Schlierbach
 - M. KARGI Mehmet, maison jumelée, lotissement des Saules, lot 39
 - M. LOPES LINO David et Mme BOUCHERBA Farha, maison individuelle, lotissement des Saules, lot 7
 - M. et Mme MISSEMER Thomas et Stéphanie, maison jumelée, lotissement du Stade, lot J24
 - TM Patrimoine et Conseils, maison jumelée, lotissement du Stade, lot J23
 - M. DRUMMER Alain, pergola, 10 rue du Bouleau
 - M. et Mme LITZLER Thierry, extension de la maison + démolition d'une annexe, 65 rue du Rhin
 - M. SONNINO Serge, fenêtres de toit, 18 rue des Bosquets
 - M. BISSEL Jean-Pierre, fenêtre de toit, 17 rue des Buissons
 - M. BOES Eric, clôture, 13 rue du Canal.
- Pour la déclaration préalable de M. KNECHT Christian relative à la construction d'un abri de jardin sur une propriété sise 10B rue de Schlierbach, il est précisé que les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la parcelle et en aucun cas renvoyées vers les terrains voisins.

II. Demande d'acquisition de deux parcelles communales

En date du 13 mars 2017, M. GANGLOFF Remy a émis la demande d'acquiescer un terrain ainsi qu'une partie d'un second terrain à proximité d'une propriété sise 120 rue du Maréchal Foch à KEMBS.

Ceux-ci cadastrés :

- Section 05 n° 70 - Johannesrain - dont la contenance est 4,52 ares. Le classement en zone NAa du P.O.S approuvé le 22 février 2010 et en zone 2aAU au PLU en cours d'approbation ;
- Section 05 n° 525 - Uber die Landstrasse - pour une bande de 6 mètres de large représentant 3,00 ares sur la parcelle qui contient 26,08 ares. Le classement est en zone UC du P.O.S. approuvé le 22 février 2010 et UB au PLU en cours d'approbation.

Il convient de consulter l'avis de France Domaine en vue de déterminer l'estimation financière des biens.

La Commission technique et urbanisme propose au Conseil de donner son accord pour cette vente et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

III. Divers

Aucun point spécifique supplémentaire n'étant abordé la séance est levée à 19h30.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 03 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 16 mai 2017

I. Demandes de permis de construire, permis de démolir et déclarations préalables

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
 - BARICHELLO Bernard, démolition d'une annexe + construction d'une habitation, 24 rue du Mal Foch
 - M. BRUDERLIN Thomas, modifications, 1 rue des Ecoles
 - M. MICLO Marc, bassin paysager + mur, 24 rue de Geispitzen

- RIVELLO Antoine, modification d'une clôture, 34 rue des Bergers
 - SAS SOLECO pour M. BRUNSTEIN Pascal, panneaux photovoltaïques, 42 rue des Fleurs
 - DA SILVA Deonilde, fenêtres de toit, 30 rue des Jardins
 - AMENAGEMENT 3F, démolition d'une annexe, 22 rue du Rhin.
- Pour la demande de M. BRUNER David relative à la construction d'une maison individuelle sur une propriété sise 12A rue du Rhin, le dossier devra être complété par une servitude de cour commune autorisant l'implantation du projet à moins de 3 mètres de la parcelle n° 527.
 - Pour les demandes ci-dessous :
 - Mme SCHNITZLER Laurence, garage + modifications diverses, 2 rue de la Hardt
 - M. RAMADANI Bekim, abri de jardin, 1 rue des Bosquets

on précisera que :

- le projet devra être édifié strictement sur limites séparatives sans aucun débord de toiture sur les propriétés voisines
- les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas raccordées au réseau d'assainissement ou renvoyées vers les terrains voisins.

II. Programme petites réparations de voiries 2017

Pour la troisième année consécutive, il convient de poursuivre l'entretien durant la période estivale des voiries communales. Il indique avoir confié la mission de maîtrise d'œuvre relative au programme de petites réparations de voirie 2017 aux services techniques de la Commune. Il s'agit :

- Ecole des Lutins : Reprise du revêtement d'un secteur de la cour d'école
Le constat est fait que le revêtement actuel est dégradé et présente un flash en son milieu qui ne va pas sans poser un problème de sécurité en hiver.
- Rond-point des Prés : rénovation de l'anneau central
Les enrobés constituant cet anneau sont fortement effrités et des nids de poules se creusent régulièrement. Cela nuit principalement à la sécurité des motards et au confort des usagers.
M. LEPROTTI fait remarquer à l'assemblée que les bordures de trottoir devraient être scellées plus solidement en laissant le béton sécher selon les règles de l'art.
- 19 rue de Schlierbach : réfection du revêtement de trottoir
La forte dégradation du trottoir au droit de cette propriété implique le renouvellement du revêtement.
- 10 rue de Schlierbach : aménagement d'un trottoir
Une division foncière et un alignement ont été réalisés suite au projet de construction sur le terrain limitrophe. Cela a conduit à un accord entre la Commune et le propriétaire conclu en les termes suivants : le propriétaire s'engage à construire un mur de délimitation de sa parcelle au droit des divisions nouvellement créées et en recul ; en contrepartie la Commune réalise un mur de délimitation dans le prolongement du précédent au droit de l'ancienne construction et aménage le trottoir le long des trois parcelles ainsi que la clôture.

Une dépense prévisionnelle de 55 000 € TTC a été définie par les services techniques.

La commission technique et urbanisme, après avoir pris connaissance de ces données, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ledit projet au coût prévisionnel susvisé
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer l'appel d'offre réglementaire dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et éventuelles recettes aux chapitres du budget 2017.

III. Aménagement de la voirie rue du Moulin

Les nouvelles constructions situées sur le côté Ouest de la rue du Moulin étant quasiment achevées, il convient d'aménager la voirie de la rue du Moulin.

Le profil en travers proposé comporte : un micro trottoir de 0,50 mètre qui permettra à l'automobiliste d'ouvrir sa portière en sortant de son véhicule en stationnement, une bande de stationnement de 2 mètres et le raccord sur la chaussée existante.

Il n'est pas prévu de rénovation complète du tapis d'enrobés chaussée en 2017. En revanche, en fonction des déformations engendrées par le passage intensif des véhicules poids lourds, il pourrait être envisagé en 2018 une réfection des enrobés sur toute la largeur de la chaussée.

Un relevé topographique complémentaire doit être réalisé par le cabinet de géomètres Hernandez pour un montant de 1 740 € TTC. L'estimation proposée par le cabinet CAD est fixée à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.

La commission technique et urbanisme, après avoir pris connaissance de ces données, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ledit projet au coût prévisionnel susvisé
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer l'appel d'offre réglementaire dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et éventuelles recettes aux chapitres du budget 2017.

IV. Divers

M. le Maire informe la commission que le réseau d'eau potable dans le secteur du programme de travaux de voirie 2017/18 rue du Stade et rue du Ciel est composé de tubes en fonte grise de 80 mm de diamètre. La défense incendie est assurée par plusieurs poteaux d'incendie de 80 mm de diamètre, ce qui semble largement suffisant vu la surface couverte.

Cependant, cette fonte datant des années 1965 – 1975 étant plus fragile que l'actuelle fonte ductile, il demande aux membres s'ils jugent judicieux d'effectuer le remplacement de ces conduites pendant les travaux de voirie en cours. Le coût de ces travaux a été estimé à 170 000 € environ.

Chacun s'exprimant librement en tour de table, la Commission propose à l'unanimité de ne pas effectuer le remplacement des conduites en fonte grise de ces rues.

Mme LANG souhaite quelques précisions quant au fondement de ce point soumis à la commission technique et urbanisme. M. KIELWASSER explique qu'il a été opportun de s'interroger en raison du fait qu'il a été constaté lors de travaux que les canalisations d'eau potable dans ce secteur sont en fonte grise qui est un matériau dont la pérennité n'est pas optimale.

M. LEPROTTI informe qu'une plaque télécom fait du bruit au rond-point des Violettes.

M. LEPROTTI demande pour quelle raison la toiture de l'appentis du Club House de Loechlé fait l'objet d'un devis de réfection. M. le Maire répond que cette toiture s'effondre et que c'est pour répondre à un problème de sécurité et de pérennité du bâtiment.

Aucun point spécifique supplémentaire n'étant abordé la séance est levée à 20h00.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 04 – Conventions de servitude sur le domaine communal au profit de Rosace (Fibre optique)

Lors de la séance du Conseil du 20 mars 2017 Monsieur le Maire a exposé :

Par Délégation de Service Public (DSP), la Région ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE a confié le déploiement de la Fibre très haut débit au groupement ROSACE en décembre 2015.

Avec la participation de Saint-Louis Agglomération, le groupement a entrepris les études d'ingénierie afin de définir les tracés du réseau de la Fibre Très Haut Débit (THD) qui verra les travaux de déploiement à Kembs à compter de 2018 au nord de la Commune et en 2019 pour la partie centre et sud de la Commune. A ce jour, le tracé de passage de la fibre est défini et les implantations des points de mutualisation et de nœuds de raccordement optique (NRO) sont identifiées ainsi que les Sous Répartiteurs Optiques (SRO).

La société ROSACE a soumis à la Commune des conventions de servitude d'occupation à titre gratuit d'implantation pour le NRO et les cinq SRO destinés à alimenter la Commune. Les emplacements sont les suivants :

| | | |
|---|------------|------------------------------|
| - rue de Schlierbach | section 02 | parcelle n° 401 pour le NRO |
| - rue du Rhin | section 19 | parcelle n° 208 pour un SRO |
| - rue du 6 ^{ème} R.I.C – Place du Général Gauvin | section 20 | parcelle n° 356 pour un SRO |
| - rue du Moulin | section 20 | parcelle n° 263 pour un SRO |
| - rue du Maréchal Foch | section 05 | parcelle n° 196 pour un SRO |
| - rue de Schlierbach | section 02 | parcelle n° 401 pour un SRO. |

Le Conseil municipal, sur avis favorable de la Commission technique du 6 mars 2017, a approuvé ces conventions de servitude.

Or, une réunion sur site pour l'implantation du NRO s'est tenue le 4 mai 2017, lors de laquelle il s'est avéré que les emplacements du NRO et du SRO rue de Schlierbach devaient être modifiés en raison d'une emprise au sol plus conséquente à savoir une superficie de près de 70 m². Il est proposé d'implanter les deux équipements sur la parcelle n° 399 section 02. Le NRO sera implanté dans l'enceinte de l'école maternelle les Lutins et le SRO quant à lui sera le long de la clôture. A noter que ces équipements n'émettent aucune onde ou nuisances sonores.

Ainsi, deux nouvelles conventions qui annulent et remplacent les précédentes sont soumises à l'approbation du Conseil.

Il est proposé au Conseil :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Point 05 – Versement d'indemnités horaires aux sapeurs-pompiers volontaires **Dispositions complémentaires**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 19 décembre 2016, le Conseil municipal a institué le versement d'indemnités horaires aux sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le montant horaire des indemnités est fixé par arrêté ministériel en fonction du grade du sapeur-pompier volontaire.

M. le Maire précise que ce taux est multiplié :

- par 1,5 pour les interventions effectuées le dimanche et les jours fériés entre 7h et 22h
- par 2 pour les interventions effectuées entre 22 h et 7 h.

Ce calcul avait été intégré à la simulation du coût de l'indemnisation présentée par M. STRITT, Chef de Corps, lors de la séance du 19 décembre 2016.

De plus, M. le Maire précise que l'indemnisation des formations est limitée à 50 heures par an, en qualité de stagiaire et/ou formateur, sans prendre en compte les heures de FMPA données aux jeunes sapeurs-pompiers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions complémentaires des modalités d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Point 06 – Mise en place du tarif pour le séjour court de juillet 2017

La proposition de délibération qui suit a été transmise aux membres du Conseil en date du 19 mai 2017 :
L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement va organiser, en partenariat avec l'association 1, 2, 3 Soleil, un séjour court à Gérardmer du 17 au 20 juillet 2017. Ce séjour est destiné à un groupe de 15 enfants âgés de 8 à 12 ans. L'hébergement se fera au centre de vacances Clair Sapin de Gérardmer. Les enfants seront encadrés par 3 animateurs. Diverses activités seront proposées : accrobranches, géocaching, jeux de piste, baignade... Deux minibus seront loués pour effectuer les déplacements.

Le coût du séjour sera supporté par la participation des parents, l'association 1, 2, 3 Soleil et la Commune.

Le séjour court étant une prestation complémentaire à l'accueil organisé durant les vacances, M. le Maire propose de demander aux parents une participation de 40 € par enfant, en plus du tarif journalier calculé selon la grille tarifaire de l'année 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver la mise en place d'un forfait de 40 € pour les enfants participant au séjour court organisé par l'ALSH 1, 2, 3 Soleil du 17 au 20 juillet 2017, en plus du coût journalier facturé en application de la grille tarifaire de l'année 2017.

Comme annoncé par M. KIELWASSER lors de la présentation des points mis à l'ordre du jour, il n'y a pas lieu de délibérer ce point car c'est l'Association 1, 2, 3 Soleil qui gèrera l'aspect dépenses supplémentaire avec les parents en raison du fait qu'elle porte les dépenses inhérentes à ce déplacement. Etant précisé par M. TIXERONT que la Commune facturera aux parents des participants le prix de la journée et du repas au tarif habituel.

Point 07 – Acquisition d'équipement pour la vie associative locale

Monsieur le Maire expose :

Le Président de l'Association La Boule Kembsoise sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'un garage type Cellier pour les activités de l'association en vue du stockage de leur matériel. Le coût de l'équipement proposé par la société Monocoques ZAPF s'élève à 3 720 € TTC.

Une dépense de maximum 6 000 € a été prévue pour cette association lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2016, dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016. De plus, cette demande rentre dans les critères retenus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de l'association La Boule Kembsoise à cet achat arrêtée à un montant total de 1 860 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

Ces propositions ont été approuvées par 20 votes POUR et 2 ABSTENTIONS.

Point 08 – Subvention exceptionnelle pour la vie associative locale

Monsieur le Maire expose :

Le Président de la section badminton de l'A.S.L sollicite la Commune pour une aide exceptionnelle en ce qui concerne une participation aux frais de transports et d'hébergement qui concerne 5 joueuses du club ayant réussi à se qualifier aux championnats de France de badminton qui se tiendront à Dreux.

Le déplacement aura un coût qui avoisine les 2 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale par le versement d'une subvention de 200 €
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2017.

M. ROUDAIRE souligne que d'autres associations sportives déplacent leurs jeunes pour participer à des compétitions et qu'il n'est pas d'usage de soutenir financièrement les déplacements. M. KIELWASSER précise qu'il s'agit d'un contexte exceptionnel pour une compétition de haut niveau.

Ces propositions ont été approuvées par 21 votes POUR et 1 ABSTENTION.

Point 09 – Motion à l'attention du Conseil d'Administration de l'EuroAirport

M. le Maire expose :

Le conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération du 17 mai 2017 a approuvé à l'unanimité la motion, jointe en annexe, visant à sensibiliser le Conseil d'Administration de l'EuroAirport sur le caractère inacceptable de l'augmentation des nuisances sonores générées par les décollages d'avions entre 23 heures et 6 heures du matin.

En effet, les élus des communes riveraines de l'EuroAirport doivent faire face à de nombreuses interpellations légitimes de leurs concitoyens au sujet des nuisances sonores générées par ces décollages aux horaires mentionnés supra.

M. ROUDAIRE évoque le fait qu'il est fait mention de statistiques non présentées dans la motion destinée au Conseil d'Administration de l'EuroAirport, il souhaite en connaître la teneur. M. KIELWASSER demande à ce qu'elles soient fournies par la Saint-Louis Agglomération.

Cette motion est soutenue par l'assemblée locale, à l'exception d'un Conseiller qui s'abstient.

Point 10 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics

Conformément à la délégation qui m'a été confiée par l'assemblée délibérante le 14 avril 2014 en matière de marchés publics, j'ai pris les engagements suivants depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

A. TRAVAUX DE VOIRIE : AMENAGEMENT DE LA RUE DU STADE, DE LA RUE DU CIEL ET DE LA RUE DU 19^{EME} BCP

Une consultation, qui s'est déroulée du 20 février 2017 au 13 mars 2017, a été lancée selon la procédure adaptée en application des articles 27 et 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Après analyse des offres effectuée selon les critères suivants et prévus au règlement de consultation,

- 1 - Prix : 60 points
- 2 - Justification des délais d'intervention : 20 points
- 3 - Valeur technique : 20 points

Les résultats suivants ont été obtenus :

Lot 01 – Voirie

| Candidats | Montant € HT | Critère Prix en point | Valeur technique en point | Délai en point | Total des points |
|--|--------------|-----------------------|---------------------------|----------------|------------------|
| STE COLAS EST 68120 Pfastatt | 862 052,00 | 60 | 18 | 20 | 98 |
| STE PONTIGGIA 68270 Wittenheim | 889 501,40 | 58,73 | 18 | 18 | 94,73 |
| STE TP Pays de Sierentz 68510 Sierentz | 977 003,10 | 54,67 | 18 | 20 | 92,67 |
| STE TP du Vignoble 68250 Rouffach | 953 930,30 | 55,74 | 18 | 18 | 91,74 |
| STE TEAM TP 68310 Wittelsheim | 1 013 035,30 | 52,99 | 19 | 15 | 86,99 |
| STE TP SCHNEIDER 68270 Wittenheim | 1 077 762,80 | 49,99 | 15 | 10 | 74,99 |

Lot 02 - Câbles

| Candidats | Montant € HT | Critère Prix Points | Valeur technique Points | Délai Points | Total des points |
|--|--------------|---------------------|-------------------------|--------------|------------------|
| STE ETPE 68440 Steinbrunn-le-Haut | 186 691,85 | 60 | 18 | 20 | 98 |
| STE Réseaux Lumière d'Alsace 68260 Kingersheim | 193 071,50 | 58,63 | 14 | 15 | 87,63 |
| STE GANTER SIREG 68390 Sausheim | 229 069,20 | 50,92 | 15 | 17 | 82,92 |
| STE TAMAS TP 68270 Wittenheim | 204 654,30 | 56,15 | 16 | 10 | 82,15 |
| STE SOBECA 68190 ENSISHEIM | 214 144,10 | 54,12 | 14 | 10 | 78,12 |

Conformément à l'article I – Négociation du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur a négocié l'offre avec les trois candidats les mieux placés en fonction des critères de sélection définis ci-dessus.

Les résultats suivants ont été obtenus à l'issue des négociations :

Lot 01 – Voirie

| Candidats | Montant € HT | Critère Prix Points | Valeur technique Points | Délai Points | Total des points |
|--|--------------|---------------------|-------------------------|--------------|------------------|
| STE COLAS EST 68120 Pfastatt | 845 000,00 | 60 | 18 | 20 | 98 |
| STE TP Pays de Sierentz 68510 Sierentz | 890 000,00 | 57,87 | 18 | 20 | 95,87 |
| STE PONTIGGIA 68270 Wittenheim | 889 288,35 | 57,43 | 18 | 18 | 93,43 |
| STE TP du Vignoble 68250 Rouffach | 953 930,30 | 54,84 | 18 | 18 | 90,84 |
| STE TEAM TP 68310 Wittelsheim | 1 013 035,30 | 52,05 | 19 | 15 | 86,05 |
| STE TP SCHNEIDER 68270 Wittenheim | 1 077 762,80 | 48,98 | 15 | 10 | 73,98 |

Lot 02 - Câbles

| Candidats | Montant € HT | Critère Prix Points | Valeur technique Points | Délai Points | Total des points |
|--|--------------|---------------------|-------------------------|--------------|------------------|
| STE ETPE 68440 Steinbrunn-le-Haut | 184 825,03 | 60 | 18 | 20 | 98 |
| STE Réseaux Lumière d'Alsace 68260 Kingersheim | 189 210,07 | 59,05 | 14 | 15 | 88,05 |
| STE GANTER SIREG 68390 Sausheim | 220 000,00 | 52,39 | 15 | 17 | 84,39 |
| STE TAMAS TP 68270 Wittenheim | 204 654,30 | 55,71 | 16 | 10 | 81,71 |
| STE SOBECA 68190 ENSISHEIM | 214 144,10 | 53,65 | 14 | 10 | 77,65 |

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes, les offres de ces entreprises s'avérant économiquement les mieux-disantes :

- Lot 01 – Voirie : Sté COLAS EST – 35 rue de l'Ecluse 68120 PFASTATT, pour un montant de 845 000 € HT soit 1 014 000 € TTC.
- Lot 02 – Câbles : Sté E.T.P.E. - 10 rue du Neusetz 68440 STEINBRUNN-LE-HAUT pour un montant de 184 825,03 € HT soit 221 790,04 € TTC.

B. TRAVAUX RENOVATION DU SOL DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE KEMBS

Une consultation, qui s'est déroulée du 08 mars 2017 au 30 mars 2017, a été lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les candidats devaient obligatoirement répondre à l'offre de base, revêtement de sol linoleum grande salle à savoir 1 286 m² et présenter une offre pour la variante exigée, revêtement de sol polyvalent sportif et festif grande salle : 1 286 m². Le marché comprend des variantes imposées :

- Variante imposée (option n° 01) : revêtement de sol linoleum salle 2 : 51 m²
- Variante imposée (option n° 02) : revêtement de sol polyvalent sportif et festif salle 2 : 51 m²

Conformément à l'article 8.2 – Critères de jugement des offres du règlement de la consultation, l'analyse pouvait porter soit sur l'offre de base (sol linoleum) soit sur la variante exigée (revêtement polyvalent sportif et festif).

L'analyse a porté sur la variante exigée – revêtement polyvalent sportif et festif et a été effectuée selon les critères suivants et prévus au règlement de la consultation :

1. Prix : 50 points
2. Valeur technique : 30 points
3. Délai d'exécution des travaux : 20 points

Les résultats suivants ont été obtenus :

| | 1 - MULTISOLS 68000 COLMAR | 2 - Comptoir des Revêtements de l'Est 67404 ILLKIRCH | 3 - ALSASOL 68540 BOLLWILLER |
|---|--|---|--|
| Montant variante exigée | 88 292,60 € HT 105 951,12 € TTC | 85 882,76 € HT 103 059,31 € TTC | 81 683,00 € HT 98 019,60 € TTC |
| Montant variante imposée 2 (option 2) | 3 408,60 € HT 4 090,32 € TTC | 3 297,66 € HT 3 957,19 € TTC | 3 198,00 € HT 3 837,60 € TTC |
| Montant variante exigée + variante imposée 2 | 91 701,20 € HT 110 041,44 € TTC | 89 180,42 € HT 107 016,50 € TTC | 84 881,00 € HT 101 857,20 € TTC |
| Total valeur prix : 50 points | 46,28 | 47,59 | 50,00 |
| Total valeur technique - 30 points | 26,00 | 27,50 | 27,50 |
| Total critère délai – 20 points | 15 | 19 | 20 |
| TOTAL POINTS / 100 | 87,28 | 94,09 | 97,50 |

Conformément à l'article 8.3 – Négociation du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur a négocié l'offre avec les trois candidats les mieux placés en fonction des critères de sélection définis ci-dessus.

A l'issue des négociations, les résultats suivants ont été obtenus :

| | 1 - MULTISOLS 68000 COLMAR | 2 - Comptoir des Revêtements de l'Est 67404 ILLKIRCH | 3 - ALSASOL 68540 BOLLWILLER |
|---|--|---|--|
| Montant variante exigée | 86 085,25 € HT 103 302,30 € TTC | 85 882,76 € HT 103 059,31 € TTC | 80 866,17 € HT 97 039,40 € TTC |
| Montant variante imposée 2 (option 2) | 3 323,38 € HT 3 988,06 € TTC | 3 297,66 € HT 3 957,19 € TTC | 3 166,02 € HT 3 799,22 € TTC |
| Montant variante exigée + variante imposée 2 | 89 408,63 € HT 107 290,36 € TTC | 89 180,42 € HT 107 016,50 € TTC | 84 032,19 € HT 100 838,63 € TTC |
| Total valeur prix : 50 points | 46,28 | 47,59 | 50,00 |
| Total valeur technique - 30 points | 26,00 | 27,50 | 27,50 |
| Total critère délai – 20 points | 15 | 19 | 20 |
| TOTAL POINTS / 100 | 87,28 | 94,09 | 97,50 |

Le marché a été attribué à la Société Sté ALSASOL Sàrl - 22 rue de la Gare BP 90022 à 68540 BOLLWILLER pour un montant HT de 84 032,19 € (Variante exigée : revêtement polyvalent sportif et festif + variante imposée (option n° 2) revêtement de sol polyvalent sportif et festif salle 2 : 51 m²) soit un montant total de 100 838,63 € TTC, l'offre de cette entreprise s'avérant économiquement la mieux-disante.

C. Travaux de rénovation du sol de la salle polyvalente de la commune de KEMBS - Passation d'un avenant n° 1

A la demande du pouvoir adjudicateur, le revêtement de sol Taraflex Polyvalent de la salle 2 est remplacé par un revêtement de sol Taralay Impression Compact 43, plus adapté aux conditions d'utilisation de cette salle et dont l'entretien est identique à celui du revêtement qui sera mis en place dans la grande salle.

La modification porte sur la pose d'un revêtement Taralay Impression Compact 43 au prix unitaire de 37,50 € HT/m² pour la salle 2 de 51 m², pour un montant total de 1 912,50 € HT et entraîne une moins-value d'un montant de 510,00 € HT, soit un pourcentage d'écart de - 0,6069 %.

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA ___ **20 %**
Montant HT _____ **83 522,19 €**
Montant TTC _____ **100 226,63 €**

M. ROUDAIRE appelle à la vigilance en amont des travaux. Il stipule avoir connaissance d'une salle où le poseur n'a pas utilisé la colle préconisée par le fabricant, ce qui oblige un remplacement prématuré du matériau. M. KIELWASSER en convient et indique que ce point de conformité a été abordé lors des réunions préparatoires.

Point 11 – Divers

M. KIELWASSER donne l'agenda des différentes manifestations à venir et rappelle les dates des élections législatives.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h25.

